



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES VERBAL No 8
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 19 novembre 2018 de 20h00 à 22h05
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	J. Kummer	x		
Vice-Président	S. Sidler	x		
Secrétaire	M. Zimmermann	x		
Conseillers municipaux	A. Angelo	x		
	C. Angelo	x		
	N. Cacitti		x	
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte		x	
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier-Magnan		x	
	J. Jaussi	x		
	J.-M. Leiser	x		
	B. Levrat	x		
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger	x		
	P. Schenker	x		
	Ch. Sudan		x	
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder	x		
Maire	P. Malek-Asghar	x		
Vice-Maire	C. Lambert			
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire général	F. Lavanchy	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 8 octobre 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Fixation du montant des jetons de présence des Conseillers municipaux dès 2019
5. Budget 2019 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
6. Budget 2019 de la Ville de Versoix
7. Crédit de Frs 65'000.- destiné à la construction d'un équipement d'entraînement urbain (street workout)
8. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

Sont excusés : Mme N. Cacitti, M. G. Chappatte, M. T. Fauchier-Magnan, Ch Sudan.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2018

Le PV de la séance du 8 octobre 2018 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure (22 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- 2.1** Horaire CFF : Le Président relève avec satisfaction que les trains de nuit sont maintenus de Genève à Versoix le week-end. Cette bonne nouvelle a été possible notamment grâce au soutien du PLR, des Verts (pétition soutenue par toutes les fractions) et de la prise de position ferme et circonstanciée du CA, ainsi qu'à la bonne écoute du CE, M. Dal Busco.
- 2.2** Fête de l'Escalade : un tout-ménage sera distribué à la population. Le Président remercie les CM de s'inscrire sur la liste contenant la répartition des tâches.
- 2.3** Projet de sortie du CM à Berne le mercredi 13 mars 2019 avec la visite du Palais Fédéral en présence de Mme Lisa Mazzone, Conseillère nationale. Toutes les suggestions sont les bienvenues. Une liste de pré-inscriptions circule.
- 2.4** Espagne : Exemple d'action citoyenne en Catalogne, une ligne budgétaire de 100'000 Euros est mise à disposition de la population qui choisit 3 projets parmi plusieurs. Le Président relève l'intérêt de cette action citoyenne originale.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**M. Malek-Asghar, Maire**

M. Malek-Asghar adresse ses vœux de prompts rétablissements à deux Commissaires absents ce soir pour raison de santé.

M. Lambert, Vice-Maire**Urbanisme et transports****Parking de la Scie**

M. Lambert signale que le parking de la Scie est en cours d'aménagement notamment pour installer une boucle de rebroussement du bus V dès le 9 décembre prochain, au moment du changement des horaires des transports publics dans toute la Suisse.

Il signale également la création d'une centaine de places de stationnement. Différentes formules d'abonnement seront mises à disposition dès le 2 janvier 2019 :

- 20 places environ en zone bleue, visant à compenser les places supprimées dans le Bourg ;
- 80 places environ gérées par des abonnements (ordre de priorité : les résidents, les entreprises, les collaborateurs des services publics et parapublics, les collaborateurs des entreprises versoisiennes et les co-voitureurs) et des horodateurs.

Sous réserve de l'acceptation par le CM d'un message dans ce sens, cette réglementation sera progressivement étendue à tous les parkings versoisiens courant 2019.

Transports publics

M. Lambert informe des principaux changements dès le 9 décembre 2018 :

- Léman Express au ¼ d'heure de 5h30 à 19h30.
- Rabattement des lignes U et V en alternance sur la gare de Versoix toutes les 30 minutes et en synchronisation « CFF/TPG ».
- La ligne V se rendra dès le 9 décembre à l'Aéroport (suppression V+).
- Ligne Z sur les gares de Tuileries et de Genthod-Bellevue.
- Création de la ligne 20 entre Colovrex et la Place de Neuve.

UNIRESO

M. Lambert signale la suppression de la zone 88 (Sauverny/CH). Pour 2019 le canton prend le surcoût des abonnements à sa charge. S'adresser à Mme Marion Guillot à l'Office cantonal des transports (022/546 76 39 marion.guillot@etat.ge.ch) en cas de questions.

PATC 2020-2024

M. Lambert rappelle que dans le cadre de la consultation des communes concernant le plan d'action des transports collectifs 2020-2024, les communes de la rive droite du lac ont effectué une prise de position groupée afin de montrer qu'elles sont en grande partie satisfaites de la mise en service partielle du Léman Express mais regrettent que pour l'année 2019 la ligne U ne soit pas prise en charge par le canton et que les négociations inter cantonales Genève-Vaud ne soient pas entamées.

Pistes cyclables de la route de Suisse :

M. Lambert signale que la commune (CA et commission de l'urbanisme) est intervenue par courrier auprès de la direction de la DGT afin de demander de revenir à une aire partagée « cycles-piétons » des deux côtés de la chaussée le long de la route de Suisse et d'assurer la continuité du parcours sur l'ensemble du tronçon.

M. Lambert rappelle que les CM sont invités à la séance du jeudi 22 novembre à 19h30 à Genthod « Ensemble vers une vision commune du territoire » (sur inscription).

PSIA

M. Lambert signale que dans sa séance du 14 novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté la fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) pour l'aéroport de Genève :

« Pour la première fois, l'aéroport de Genève est doté d'un tel cadre général définissant l'exploitation et le développement de l'infrastructure à l'horizon 2030. Grâce à un nouveau mécanisme, le document fixe également un objectif de réduction de l'exposition au bruit.

Au cours de la procédure d'enquête publique, l'OFAC a reçu 345 prises de position... ».

La commune de Versoix est intervenue également auprès du canton afin que le traitement lié au bruit soit respecté de même que les objectifs 2030. Prochaine étape : initiative de la CARPE et contre-projet du Conseil d'Etat.

Culture

10^{ème} Festival international de la guitare

Cet événement a rassemblé près de 800 personnes et a proposé 4 concerts et une exposition au Boléro ainsi que 2 concerts à la salle Lachenal et un marché aux guitares dans le hall du Boléro.

« Lettres frontières » : Colloque littéraire transfrontalier

Cet événement a rassemblé 600 personnes en proposant 5 conférences et débats, 5 lectures d'auteurs, une lecture musicale et la remise du Prix littéraire.

Agenda

- 24 novembre à 17h00 : vernissage de l'exposition de Cyril Kobler « Itinéraire d'un photographe », exposition du 24 novembre 2018 au 13 janvier 2019 au Boléro.
- 25 novembre 2018 à 17h00 : concert de la Musique municipale de Versoix à la salle Lachenal.
- 1^{er} décembre 2018 de 9h30 à midi : « 100^{ème} Bébé bouquine » au Boléro.
- 2 décembre 2018 à 17h00 : concert hommage François Rychner à la Galerie du Boléro.
- 15 décembre 2018 à 17h00 : concert de Noël avec Croqu'Notes à la Galerie du Boléro.

Sécurité

M. Lambert signale que des mesures de prévention en rapport avec une augmentation des cambriolages ont été prises par les APM qui effectuent une tournée de sensibilisation auprès des commerces et des concierges afin de rappeler la nécessité de signaler rapidement les cas de personnes suspectes.

M. Lambert signale également la mise en place prochaine d'un forum réunissant les forces publiques de la commune, les privés, les acteurs sociaux et les concierges en vue d'améliorer la situation et la stratégie de prévention.

M. Lambert signale enfin que l'ORPC Valavran a organisé un exercice avec les astreints de la PC pour démonter les installations du Cynodrome à l'exception des cabanes (environ 50 astreints durant une semaine).

Mme Enhas, Conseillère administrative

Travaux

Route de Suisse

A l'aide de photos projetées sur grand écran, Mme Enhas signale que les travaux liés au tronçon de l'étape 2 sont toujours en cours.

Il s'agit d'une étape importante qui doit se dérouler jusqu'en avril 2019 avec l'intégration, non prévue initialement, de la pose d'une canalisation de chauffage à distance par les SIG.

Elle signale toujours sur ce secteur l'ouverture d'un tronçon dans les 2 sens, qui va de Montfleury jusqu'au chemin Hubert-Saladin.

La prochaine étape concernera dès le mois de janvier 2019 le secteur qui va de la Rampe de la Gare jusqu'au giratoire des Fayards. D'importants travaux préparatoires sont prévus pour la mise en sens unique Genève-Lausanne dès le 14 janvier 2019.

Mme Enhas signale des travaux importants sur la Place du Bourg avec notamment le déplacement de la statue du Bourg au quartier de la Scie ainsi que les travaux liés à l'aménagement du nouveau parking.

Travaux forestiers

Mme Enhas signale que d'importants travaux forestiers sont entrepris à l'embouchure de la Versoix par le canton avec des abattages d'arbres nécessaires afin d'assurer la sécurité et de préserver la biodiversité de ce site. Ces travaux sont prévus jusqu'à fin décembre le site sera inaccessible au public pour des raisons de sécurité.

Sports

Mme Enhas signale l'ouverture de la patinoire dès le samedi 24 novembre 2018 pour toute la saison hivernale, tous les jours jusqu'à 20 heures.

4. FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÈS 2019

En préambule, le Président tient à relever le bel exercice de concertation avec les Conseillers municipaux et les différentes fractions qui a permis d'avancer sur ce dossier dans un esprit de concordance afin d'arriver à une proposition consensuelle. L'objectif était l'amélioration du fonctionnement du CM avec notamment la mise en place de la refonte du règlement et la dynamisation des commissions et de cette plénière, en vue de rendre la fonction de CM plus attractive. Il rappelle par ailleurs que le principe de base était strictement de ne pas augmenter l'enveloppe budgétaire actuelle. Partant du constat d'un dysfonctionnement au niveau de la durée des commissions engageant d'importants frais liés aux doubles jetons, il a effectivement été proposé

d'abroger le principe du double jeton, d'ajouter un demi jeton de présence par commission pour le président afin de valoriser sa fonction et de fixer le montant du jeton à Frs. 120.-.

Préavis de la Commission des finances :

En l'absence du Président et du Vice-Président de la commission, M. Marquis indique que la Commission des finances a préavisé favorablement ce projet de délibération à l'unanimité.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

**« FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX DES 2019 »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre v, de la Loi sur l'administration des communes datée du 13 avril 1984 ;

Vu la proposition votée par le Conseil municipal le 26 septembre 2011, concernant l'augmentation des jetons de présence et l'attribution d'un double jeton de présence pour les séances des commissions d'une durée de deux heures et plus ;

Vu le courrier du Service de surveillance des communes daté du 10 octobre 2011, nous informant de leur décision de convertir cette proposition en délibération ;

Vu les séances de concertation entre le Président du Conseil municipal et les chefs de groupe du 5 octobre 2018 et du 5 novembre 2018, sur le sujet précité ;

Vu la discussion entre le Conseil administratif et le Bureau du Conseil municipal, dans sa séance du 5 novembre 2018, sur le sujet précité ;

Vu la proposition du Bureau du CM, de modifier la décision prise par le Conseil municipal, en séance du 26 septembre 2011 ;

Vu la volonté d'attribuer un demi-jeton de présence aux Président-e-s de Commission pour chaque séance qu'il/elle-s président ;

Vu la volonté d'augmenter le montant des jetons de présence pour les séances de commissions ainsi que celles du Conseil municipal à Frs 120.- en lieu et place de Frs 100.- ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 15 novembre 2018 ;

Sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (22 VOTANTS)**

1. D'abroger dès le 1^{er} janvier 2019, l'octroi d'un double jeton de présence à chaque Conseiller-ère municipal-e participant aux séances des commissions qui ont une durée de deux heures et plus.
2. De fixer le montant des jetons de présence pour les séances des commissions ainsi que celles du Conseil municipal, à Frs 120.-, dès le 1^{er} janvier 2019.
3. D'octroyer un demi-jeton de présence complémentaire aux Président-e-s de commission pour chaque séance qu'il-elle-s président dès le 1^{er} janvier 2019.

5. BUDGET 2019 DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE

Mme Enhas indique que le budget de fonctionnement de la Fondation communale a été approuvé lors de la séance du Conseil de Fondation du 29 mai dernier. Ce budget a été présenté à la commission social, jeunesse dans sa séance du mois d'octobre. Le maître mot qui ressort de ce budget est la stabilité car pour l'essentiel ce budget est reconduit.

Le projet de budget 2019 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance tel que présenté ce soir prévoit une subvention communale de Frs 3'435'770.-.

Mme Enhas signale des charges hypothécaires liées au bâtiment de Fleurimage pour un montant de Frs 45'270.-.

A noter que cette ligne de charges n'a pas été intégrée dans le budget communal en raison d'une erreur qui a maintenant été rectifiée.

Mme Enhas tient à signaler qu'une réflexion importante est menée au sein du Conseil de fondation concernant le nombre de places d'accueil pour la petite enfance à Versoix. On dénombre actuellement plus de 120 enfants sur liste d'attente. Un rapport a été établi sur la base d'une enquête lancée auprès des parents et présenté aux membres du Conseil de fondation et de la commission social jeunesse. Une copie du rapport est à disposition des CM sur extranet.

Elle encourage chacune et chacun à en prendre connaissance en vue des futures discussions à ce sujet afin d'améliorer les offres d'accueil sur la commune.

Préavis des Commissions :

M. Angelo indique que la Commission social, jeunesse a préavisé favorablement ce projet de budget par 8 oui et 1 abstention d'usage, lors de sa séance du 10 octobre 2018.

M. Marquis indique que la Commission des finances a préavisé favorablement le projet de budget de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, à l'unanimité.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

**« BUDGET 2019 DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX
POUR LA PETITE ENFANCE »**

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 7, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance ;

Vu le projet de budget daté du 25 mai 2018, présenté par le Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2019 ;

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse du 10 octobre 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances du 15 novembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
PAR 20 OUI ET 2 ABSTENTIONS**

1. Le projet de budget 2019 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance selon le tableau joint à la présente, daté du 25 mai 2018, qui prévoit une subvention communale de **Frs 3'435'770.-**.
2. De porter au budget 2019 de la Ville de Versoix sous forme de subvention pour la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, un montant de **Frs 3'435'770.-** dont **Frs 3'390'500.-** pour la couverture des charges de fonctionnement et **Frs 45'270.-** pour payer l'intérêt des prêts consentis.

6. BUDGET 2019 DE LA VILLE DE VERSOIX

C'est au nom de Mme Enhas et de M. Lambert que M. Malek-Asghar a l'honneur de présenter de manière synthétique la version finale du budget 2019 de la Ville de Versoix. Il rappelle que ce budget a été présenté au sein des commissions techniques et de la commission des finances à 2 reprises. Il commente la liste des ajustements apportés au projet présenté en octobre (disponible sur extranet).

S'agissant du budget de fonctionnement, on note

- des charges pour un montant de CHF 39'531'589.- ;
- des revenus pour un montant de CHF 38'094'536.- ;
- un résultat déficitaire de CHF 1'437'053.-.

M. Malek-Aghar signale un amendement proposé concernant la subvention de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour un montant de Frs. 45'270.- qui doit être intégré dans le budget 2019.

Ainsi suite au rajout de cette charge de Frs 45'270.- le résultat du budget de fonctionnement amendé s'élève à Frs. 1'482'323.-.

M. Malek-Asghar rappelle que l'estimation des charges prévisionnelles est liée principalement à une évolution, pour l'instant annoncée comme étant défavorable, des recettes fiscales en 2019. Il relève une hausse des charges contenues par rapport au budget et une baisse des revenus avec un écart sur les recettes fiscales annoncées par le département des finances.

M. Malek-Asghar commente enfin le budget des investissements 2019 dont voici les chiffres (en tenant compte du résultat budgété amendé) :

- investissements nets Frs. 8'493'900.- (crédits votés en cours de réalisation).
- insuffisance de financement Frs. 4'516'715.-.
- autofinancement de Frs. 3'931'915.-.

M. Malek-Asghar signale encore que la commission des finances a mis en place un tableau de pilotage permettant de définir les priorités ressenties des uns et des autres ainsi que la temporalité et les politiques publiques touchées par les différents projets.

C'est au nom du CA que M. Malek-Asghar prie les CM de faire bon accueil à ce budget 2019.

Préavis de la commission des finances :

M. Marquis adresse ses remerciements, au nom de la commission des finances, au Conseiller administratif délégué ainsi qu'à M. Virgile André, responsable du service des finances, pour l'important travail effectué dans le cadre de la présentation du budget 2019 de la Ville de Versoix. Il précise que la commission s'est réunie à trois reprises et a notamment consacré sa séance du 1^{er} novembre à une discussion autour des projets d'investissements et à la mise en place d'un outil de travail pour le suivi des investissements. S'agissant du préavis, il rappelle que les 7 autres commissions communales ont préavisé le budget 2019 à l'unanimité, à une exception en ce qui concerne la gérance où le budget a été voté à l'unanimité moins une abstention. S'agissant du préavis de la commission des finances, il est favorable par 5 voix pour, aucune opposition et 4 abstentions.

Le Président remercie M. Marquis et profite d'excuser l'absence de M. V. André, retenu par des obligations familiales.

Discussion

M. Jaussi prend la parole :

« Ce budget a nourri nos discussions pendant plusieurs réunions car il pose problème à plusieurs niveaux et fait entrer en jeux de nombreuses considérations. Je vais tenter de vous résumer notre position commune avec nos collègues de l'alternative. Oui oui comme souvent sur le budget ce ne sera sans doute pas assez court pour certains.

Tout d'abord c'est un budget déficitaire et notre fraction a toujours été opposée aux budgets déficitaires, notamment car cela empêche d'envisager de financer de nouvelles prestations nécessaires. Or ce budget présente malgré tous les efforts un déficit conséquent. On nous dit qu'il ne faut pas s'inquiéter et qu'il sera toujours temps de rétablir la barre pour le budget 2020.

Et c'est vrai que nous avons les moyens d'éponger un déficit tel que celui-ci pendant 1 année ou 2, nous ne ferons pas faillite. Mais voilà, 2020 est une année électorale et comme je l'ai déjà dit, peu autour de cette table auront le courage de défendre une hausse des impôts si nécessaire. Ce déficit laisse donc augurer une baisse de prestation si les estimations de rentrées fiscales ne sont pas finalement très en dessous de la réalité, ce qu'il est difficile de prévoir.

On pourrait donc considérer une hausse du centime cette année déjà pour éviter l'écueil de l'année électorale et préparer le terrain pour 1 ou plusieurs projets nécessitant un budget annuel de fonctionnement tel qu'une nouvelle crèche, cette salle omnisports que tous les partis ont soutenus pendant la dernière campagne ou d'autres projets plus modestes dans différentes politiques publiques qui méritent mieux.

Mais voilà la valeur de notre centime est à la baisse et si nous voulions éponger le déficit budgété il faudrait augmenter les impôts de 3 centimes. Tout ça sans gagner de quoi financer de nouvelles prestations.

Mes collègues de l'entente me voient arriver à mille kilomètres je pense et c'est tant mieux car ce déficit est de leur responsabilité pleine et entière, nous avons averti lors de la dernière baisse d'impôts de 2015 si ma mémoire est bonne que cela nous créerait sans doute des soucis après le gros chantier de la préfecture, car nos moyens financiers étaient déjà en baisse et nous avons déjà diminué de nombreuses provisions et évidemment remonter les impôts quelques années plus tard n'est pas un signe très positif pour les entreprises et les particuliers. Or l'effet cumulatif de ces baisses sur le budget communal est assez conséquent. On rétorque souvent qu'une collectivité n'a pas vocation à faire un boni car cela veut dire qu'elle perçoit trop d'impôts. Or cette façon de voir les choses est un peu réductrice, car il vaut bien mieux dégager le budget de fonctionnement nécessaire AVANT de réaliser un important investissement tel qu'une crèche ou une salle omnisports. C'est d'ailleurs ce que la commune avait fait pour la création de l'EVE des Vers à Soie. Ce qui me laisse penser que ceux qui aujourd'hui acceptent ce budget déficitaire sans sourciller devraient clairement avoir conscience qu'il faudra se montrer un peu plus modeste et réaliste que d'habitude dans les prochaines promesses de campagne. Je pense qu'on va beaucoup entendre parler de faire mieux avec moins.

En ce qui nous concerne nous ne pouvons pas accepter un budget comme celui-ci car il présente trop de dangers pour les prestations à moyen terme déjà si les chiffres se confirment. Mais là est toute la question et nous attendrons les chiffres des comptes de cette année déjà pour avoir une meilleure idée de la réalité des derniers chiffres avant de proposer s'il le faut une hausse du centime, car nous ne voterons pas de baisse de prestations. Pour ce budget nous avons donc décidé de simplement nous abstenir de le voter puisqu'il s'agit là d'un avertissement et qu'aucune baisse de prestation n'a été réalisée. »

M. Angelo remercie M. Malek-Asghar pour la clarté des chiffres présentés ce soir. Il constate que les chiffres présentés à la commission des finances le 4 octobre dernier étaient beaucoup plus sombres. L'optimisme par rapport à ce budget est trop grand au goût de sa fraction et il fait part de sa crainte que des coupes soient faites pour équilibrer les comptes. Il indique que sa fraction va s'abstenir par rapport au vote de ce budget.

Suite à une discussion au sein de l'alternative, M. Zimmermann indique que sa fraction est arrivée à une conclusion identique à celle que M. Jaussi vient d'évoquer, à la différence près que la question d'un budget déficitaire n'est pour la fraction socialiste pas forcément rédhibitoire, notamment dans le cas où la commune déciderait de construire une crèche et d'assurer le fonctionnement de cette dernière et que le budget s'en trouverait déficitaire. Il souligne que ce budget est déficitaire par défaut de recettes. Il faut prendre

en considération la chronologie des baisses successives d'impôts, sachant qu'en 2009 le centime était à 49 et qu'il est passé assez brutalement à 45.5 entre 2014 et 2015 suite au vote de l'entente et des partis bourgeois majoritaires à Versoix.

Il a été question pour les socialistes de présenter un amendement à ce budget, amendement qui aurait consisté à retourner à la situation de 2014 avec un centime à 47, pour pouvoir, avec beaucoup de facilité dans ce cas-là, adopter ce budget 2019. Vu les circonstances et les projections reçues, notamment en rapport avec des baisses considérables à prévoir, pour autant que PF17 soit adoptée dans le domaine des PM, compte tenu de la politique menée au niveau du Conseil d'Etat par Mme Fontanet dans son projet de report des charges sur les communes, la fraction socialiste ne voit pas comment elle pourrait se montrer optimiste pour les années à venir. Il appartient aux collègues qui ont commis l'erreur de baisser la valeur du centime entre 2014 et 2015 de la corriger. Par conséquent les socialistes vont rejoindre l'avis de l'alternative et s'abstenir de voter ce soir.

M. Levrat indique que les explications fournies sur la base des documents tout-à-fait remarquables de lisibilité, mais également par M. le Conseiller administratif lors des réunions en fraction, ont convaincu sa fraction que l'on pouvait accepter un budget déficitaire sans augmenter immédiatement le centime. Un budget déficitaire ne doit pas empêcher les investissements. Le groupe PDC pense que les propositions du CA sont raisonnables et votera le budget.

M. Marquis tient à exprimer la reconnaissance du groupe PLR au service des finances, à M. Virgile André, à M. Christian Séchaud, directeur de l'administration et des ressources humaines, au Conseiller administratif délégué et à l'ensemble de l'administration et aux personnes qui ont travaillé ces 6 dernières semaines à renseigner les conseillers municipaux dans le cadre du processus budgétaire.

Sur le fond, il relève que l'ensemble des commissions thématiques a accepté à l'unanimité les différents budgets des politiques publiques concernées.

Sur le plan financier, il relève que l'un des buts du processus budgétaire est d'arriver à l'équilibre. En écho aux propos de M. Jaussi, M. Marquis indique que pour pallier au manque de recettes annoncé de Frs. 3'000'000.-, l'augmentation du centime proposée par les Verts devrait être de 6 centimes, ce qui le porterait à plus de 50 centimes ! Il tient à rappeler que le centime additionnel de la Ville de Versoix est de valeur égale à celui de la Ville de Versoix. L'arbitrage effectué par le Conseiller administratif, qui a convaincu tant le groupe PLR que le groupe PDC, de prendre Frs. 1'500'000.- dans l'interprétation des prévisions budgétaires proposées par l'Etat et de traduire directement la dette dans le budget, permet de garder du sens par rapport aux années précédentes.

Le groupe PLR rejoindra le groupe PDC dans l'adhésion et la conviction que ce budget est un budget de transition. Le PLR prendra ses responsabilités et votera ce budget ce soir.

« BUDGET 2019 DE LA VILLE DE VERSOIX »

Conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **Frs 39'576'859** (dont à déduire les imputations internes de **Frs 272'974**, soit net **Frs 39'303'885**) aux charges et de **Frs 38'094'536** (dont à déduire les imputations internes de **Frs 272'974**, soit net **Frs 37'821'562**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élève à **Frs 1'482'323** ;

Attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Frs 1'482'323** et résultat extraordinaire de **Frs 0** ;

Attendu que l'autofinancement s'élève à **Frs 3'931'915** ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à **45.5 centimes** ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à **100 centimes** ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **Frs 9'893'900** aux dépenses et de **Frs 1'400'000** aux recettes, les investissements nets présumés s'élève à **Frs 8'493'900** ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **Frs 3'931'915**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **Frs 4'561'985** ;

Vu le préavis de la Commission des Finances du 15 novembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

**ACCEPTÉ
PAR 12 OUI ET 10 ABSTENTIONS**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de **Frs 39'576'859** (dont à déduire les imputations internes de **Frs 272'974**, soit net **Frs 39'303'885**) aux charges et de **Frs 38'094'536** (dont à déduire les imputations internes de **Frs 272'974**, soit net **Frs 37'821'562**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à **Frs 1'482'323**.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Frs 1'482'323** et résultat extraordinaire de **Frs 0**.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à **45.5 centimes**.

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 à **100 centimes**.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de **Frs 4'561'985** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

7. CREDIT DE FRs 65'000.- DESTINÉ À LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT D'ENTRAÎNEMENT URBAIN (STREET WORKOUT)

Mme Enhas commente le message relatif à la construction d'un équipement d'entraînement urbain pour un montant de Frs.65'000.-. Ce type d'équipement a déjà été installé au Centre sportif et rencontre beaucoup de succès auprès des jeunes dans le cadre d'une pratique sportive.

Après avoir détaillé le plan financier de cette demande de crédit, c'est au nom du CA que Mme Enhas remercie les CM de lui faire bon accueil.

Préavis des Commissions :

M. Leiser indique que la Commission des sports et des manifestations a voté ce crédit à l'unanimité des membres présents.

M. Rothlisberger indique que la Commission TVEDD a voté ce crédit à l'unanimité des membres présents.

M. Marquis indique que la Commission des finances a donné un préavis favorable à l'unanimité.

Discussion :

M. Silder prend la parole :

« Au tout début de cette législature, Versoix ne compte aucune installation de fitness extérieur, Street workout ou autre. Nous avons aujourd'hui une installation à la Bécassière et j'espère ce soir après le vote du CM, une nouvelle installation à l'autre extrémité de la commune, à l'Agorespace de la Pelotière. C'était une vraie demande, la preuve en est que le projet que nous votons ce soir était initié par un collectif de jeunes de la Pelotière. Nous étions en retard sur plusieurs autres communes avoisinantes qui possédaient déjà ce genre d'installations, c'est une très bonne nouvelle pour nos communiens que nous rattrapons ce retard. Au nom de la fraction PLR, je vous encourage tous à finaliser ce projet en votant oui. »

« CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FRs 65'000.- TTC DESTINE A LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT D'ENTRAINEMENT URBAIN (STREET WORKOUT) »

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté de construire un équipement d'entraînement urbain (street workout) dans le secteur de la Pelotière, selon le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 10 octobre 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Sports et Manifestations, dans sa séance du 18 octobre 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable, dans sa séance du 30 octobre 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 15 novembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (22 VOTANTS)**

1. De construire un équipement d'entraînement urbain (street workout) dans le secteur de la Pelotière, selon le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 10 octobre 2018.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 65'000.- TTC destiné à réaliser les travaux cités au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 65'000.- pour mener à bien les travaux cités au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser cette dépense de Frs 65'000.-, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 65'000.-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 34.33 dès 2019.
6. De prendre acte que l'attribution au fonds de décoration (estimée à Frs 325.-) sera enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

8.1 Motion présentée par les Verts: Lutte contre la pollution par le plastique

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (22 votants).

Discussion :

M. Lima tient à féliciter les Verts pour cette initiative qui doit à son avis être affinée c'est pourquoi il propose son renvoi en commission TVEDD.

Le renvoi de la motion en commission TVEDD est accepté à l'unanimité (22 votants).

- 8.2.** M. Angelo revient sur les « essais sismiques » pratiqués sur la commune sans aucun préavis et qui ont réveillé bon nombre de versoisiers au milieu de la nuit. Il a appris plus tard qu'il s'agit de travaux menés par les SIG. Il considère inadmissible qu'une telle situation puisse se produire de nos jours vu la quantité de possibilités de communication.

M. le Maire confirme que des essais liés à la géothermie ont eu lieu récemment sans que l'administration en soit informée. Il confirme être lui-même intervenu auprès de la direction générale des SIG en disant que ce manque de communication n'était pas acceptable. Il remercie l'administration communale, qui après avoir pris connaissance du problème, a rapidement envoyé une information via la « Newsletter » de la Mairie. Il en profite pour encourager tous les versoisiers à s'abonner à cette lettre d'information qui permet une communication rapide des informations. Il signale que les travaux menés par les SIG doivent permettre de vérifier la présence de sources de chaleur destinées à chauffer un certain nombre de bâtiments communaux.

- 8.2.** M. Richard prend la parole pour une histoire d'eau : *« La rivière « la Versoix » s'appelle « la Divonne » au-delà de Grilly. Il y a un projet, bientôt en voie de réalisation, qui consiste à pomper l'eau de « la Divonne » et à la mettre à disposition sous forme d'eau minérale, l'eau minérale de Divonne-les-Bains et de l'embouteiller. Ce pompage des eaux de « la Divonne » présente un risque sur notre nappe phréatique. Je cite l'exemple de Vittel où l'utilisation des eaux des nappes phréatiques de la région a privé les habitants. Notre patrimoine hydraulique de « la Versoix » est en jeu dans cette affaire de pompage des eaux de « la Divonne ». C'est pour ça que je vous invite à vous joindre si vous le souhaitez, à la pétition qui existe en ligne pour manifester notre inquiétude quant à notre rivière et à l'eau, en tapant sur internet « mise en bouteille de l'eau à Divonne ». Des centaines de personnes, tant suisses que françaises se sont déjà manifestées. »*

- 8.3.** Le Président signale les deux exploits suivants :
- la première équipe du FC Versoix est devenue championne d'automne en 2^e ligue régionale.
 - Alan Roura a fini la Route du Rhum en 7^e position et mérite toutes les félicitations de la Ville de Versoix.

Applaudissements.

PAROLE AU PUBLIC

Néant.

Le Président lève la séance à 22h05.

* * * * *